

massacrent les Canadiens, violent leurs foyers, incendient leurs habitations!... ci-devant Chambre d'Assemblée du Bas-Canada composée de 90 membres, qui à l'exception ou 8 étaient ouvertement opposés à la marche du gouvernement, (ce qui prouve que les Canadiens comprenaient très-bien les privilèges de ce système électif) l'Assemblée disons-nous, passa une loi, qui fut mise en opération, par laquelle 100 enfants pauvres étaient instruits, en partie par la province. Deux ou trois ans après, le conseil Législatif, (espèce de chambre des lords) composée d'hommes nommés à vie par la couronne, écrivait à juste titre le surnom de VIEILLARDS-FAISANTS, refusa sa sanction à cette loi, et 1300 lois furent fermées. Il est inutile d'ajouter que les corps nuisibles, toujours soumis aux volontés arbitraires du gouvernement, entrava sans cesse la marche de la Chambre d'Assemblée, dans toutes les mesures qui pouvaient être favorables aux Canadiens.

Voilà un échantillon des moyens mis en usage par le gouvernement et ses suppôts, pour paralyser l'éducation et l'industrie en Canada. Nous n'osons ajouter que le clergé, la noblesse et les seigneurs, qui, autrefois, étaient tout puissants dans ce pays, jouèrent un grand rôle dans cet acte d'oppression, car ces trois classes d'hommes, qui avaient aussi leur intérêt à tenir le peuple dans l'ignorance, firent toujours cause commune avec le gouvernement. Mais lorsqu'au moyen des efforts réitérés de la Chambre d'Assemblée, le gouvernement sentit le prix et la nécessité de l'éducation, les pouvoirs changèrent leurs batteries, ils se montrèrent favorables à l'éducation afin de s'en emparer et de la diriger.

Une circonstance sans exemple dans les annales des gouvernements représentatifs favorisa l'industrie en Canada. Le refus de remédier aux nombreux griefs, la mauvaise administration de la justice et la conduite arbitraire de tous les employés du gouvernement, forcèrent la Chambre d'Assemblée de refuser les subsides, qui alimentaient ces divers services. Le *gouverneur Dalhousie* passa le jour, et plongea ses mains dans les coffres, vola les deniers publics, et les distribua à ses favoris. Le receveur-général s'était déjà approprié environ 100,000! Comme cet argent était prélevé au moyen des taxes imposées sur les marchandises importées, le peuple prit la résolution de n'en plus faire usage, et de ne se servir que d'articles manufacturés en Canada, ou importés des Etats-Unis contrebande. Pendant le premier semestre de cette marche fut suivie en Canada, les revenus de la couronne diminuèrent de \$60,000.

D'après le court exposé que nous venons de donner, on ne devrait plus s'étonner si l'industrie et l'éducation ont été si tardives en Canada, si on n'a pu se permettre ainsi de semblables écarts? Ces hommes ont été sans miséricorde pour les morts, sans commisération pour nos malheureux compatriotes expirants, sans ménagement et sans respect pour la sensibilité des pères, des mères, des veuves, des sœurs et des orphelins, ils doivent s'attendre aux représailles. Afin de ne pas commettre les innocents et de ne faire aucune injustice au clergé canadien, nous donnerons les noms de ceux qui ont ainsi méconnu leurs devoirs de pasteurs, d'hommes et de citoyens.

Nous aurons aussi occasion de publier et de commenter les Mandements politiques lancés par l'Évêque Lartigue et les Evêques de Québec, avant et pendant l'insurrection. Le public éclairé et sans préjugés en fera justice.

Notre journal sera publié près de la frontière, afin d'en faciliter l'envoi en Canada. Nous nous attendons d'avance à la proscription, mais nous trouverons les moyens de le faire circuler. Il sera publié une fois la semaine sur un format propre à être conservé et relié, afin qu'il puisse servir par la suite à la rédaction de l'histoire du Canada.

On comprend parfaitement qu'un journal qui devra presque exclusivement s'occuper de l'histoire de notre pays, et de la biographie des hommes qui prennent une part active dans les affaires, nécessitera beaucoup de travail et de nombreux correspondants. Plusieurs collaborateurs devront être attachés à l'établissement, ce qui occasionnera quantité de frais, car nous n'épargnerons rien pour rendre le journal intéressant et pour nous procurer des renseignements corrects, sur lesquels nos lecteurs pourront compter. Le prix de l'abonnement est de \$4 par an, et de \$2.50 pour un semestre, PAYABLES D'AVANCE.

Nous ne nous dissimulons pas toutes les difficultés qu'offre notre entreprise, mais forts d'une longue expérience acquise dans la vie publique, et dans laquelle, nous osons le dire, nous croyons nous être attiré la confiance et l'estime de nos compatriotes, qui dans différentes occasions nous en ont donné des témoignages publics, nous ne balançons pas à nous dévouer pour la patrie.

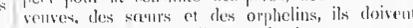
La cause Canadienne a certainement un avocat bien habile, bien zélé et bien persévérant dans la GAZETTE DE MACKENZIE, mais ceux qui n'entendent pas la langue dans laquelle ce journal est publié, sont privés de ses avantages. Il existe dans toutes les parties de l'Union un grand nombre de nos compatriotes aisés, ainsi que des Français et autres qui sont tous favorables à la cause de la liberté, nous sollicitons leur appui, ainsi que celui des Américains qui entendent notre langue. Nous adressons notre prospectus à plusieurs maîtres de poste, à nos amis et connaissances dans les différentes parties des Etats-Unis, &c. Nous les prions de faire toutes leurs diligences afin de nous procurer autant d'abonnés que possible, et de nous faire parvenir leurs noms avec leur adresse, sans délai, le tout bien distinctement afin d'éviter les méprises.

Toutes communications ou lettres, devront nous être adressées à FRANCHES DE PORT, à BURLINGTON, état de Vermont, près de la frontière du Bas-Canada.

Le premier numéro du journal paraîtra aussitôt qu'on nous aura assuré un nombre suffisant d'abonnés pour subvenir aux frais d'impression. Afin d'éviter les retards et autres difficultés, nous avons pris des arrangements pour nous assurer de tous les matériaux nécessaires pour monter une imprimerie.

LUDGER DUVERNAY.

New-York, Dec. 1838.



On pourra s'abonner aux différents Bureaux de Poste, et

- | | |
|-------------------------|--|
| A New-York, | } Au bureau de la Gazette de
[McKenzie] |
| Philadelphie, | |
| Boston, | M. le Dr. Landry. |
| Dubuque, | Mr. Frs. Leconte. |
| Galesna, | M. Chamblé de Larimier. |
| St. Louis, Mis., | M. Médard Dupuis. |
| Kaokia, Il., | M. le Dr. F. M. J. Trudeau. |
| Des Plaines, | M. Jos. Tremblay. |
| Praine du Chien, Wis., | M. Joseph Rolette. |
| Milwaukee, Mich., | M. J. B. Francoeur. |
| Newelle-Orléans, | M. Gagne, et Aug. St. Denis. |
| Opelousas, La., | MM. Addison & Gagnon. |
| L'Assomption, Le., | M. le Dr. P. Dansreau. |
| Detroit, | M. J. B. Vallée. |
| Saint Ste Marie, Mich., | M. Gab. Francoeur. |
| Ogdensburg, | M. Fabien Trudel. |
| Cap Vincent, | M. P. Guérin. |
| Plattsburgh, | M. Geo. Dunham. |
| Montpellier, | M. J. A. Vail. |
| Albany, | M. le Dr. Beaudrian. |